



Chère Présidente, cher Président,

**La Fédération Française de Football a lancé un plan de l'engagement sociétal en octobre dernier.**

Parmi les priorités de ce plan, **la protection de nos licenciés et tout particulièrement des mineurs contre toute violence sexuelle et sexiste est essentielle.**

Le **contrôle d'honorabilité de l'ensemble des licenciés et intervenants** en contact avec des mineurs participe de cette volonté.

Il est aujourd'hui possible et obligatoire de contrôler tous les licenciés de la Fédération qui exercent une mission au sein d'un club, à savoir : les licenciés dirigeants, volontaires, éducateurs, arbitres, et joueurs disposant d'un diplôme d'entraîneur.

**Ce contrôle automatisé a démarré pour la saison 2023-2024**, par croisement avec le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes. En cas de croisement positif, le licencié se verra interdire l'exercice de son activité et retirer toutes ses licences fédérales.

Je vous demande en conséquence de veiller à la délivrance d'une licence à toutes les personnes qui interviennent et participent, même de façon occasionnelle, aux activités de vos clubs et notamment de systématiser la délivrance d'une licence « volontaire » complémentirement ou non à la licence joueur, à tous ceux qui participent à l'encadrement des mineurs ou sont au contact de mineurs dans le cadre des activités du club et qui ne sont pas titulaires déjà d'une licence « dirigeant », « éducateur », ou « arbitre ».

Nous savons pouvoir compter sur votre responsabilité de dirigeant pour que nos jeunes puissent pratiquer le football en toute sécurité.

Bien sportivement,

Philippe Diallo  
Président de la Fédération  
Française de Football

Vincent Nologues  
Président de la Ligue du Football  
Amateur